

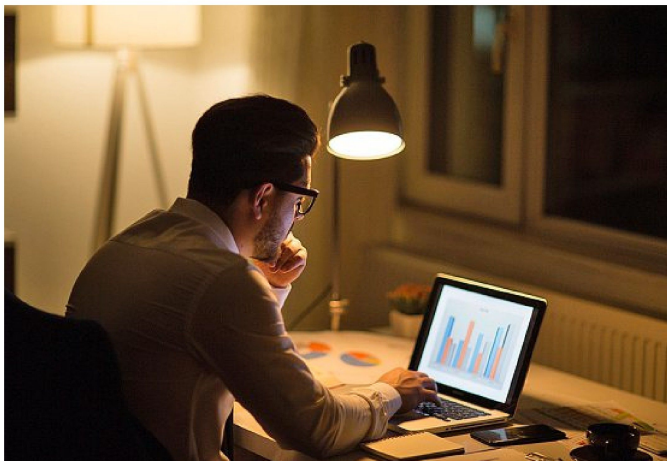
Avec le retour au bureau, le droit à la déconnexion revient sur la table

À un moment où beaucoup espèrent la fin du télétravail généralisé, le débat sur l'hyperconnectivité ressurgit.

Alain Détraz

L'attente des prochaines annonces du Conseil fédéral sur l'assouplissement des règles sanitaires laisse entrevoir un retour à la normale. Le monde d'après sera-t-il semblable à celui d'avant pandémie? En matière de rapports de travail, il est probable que non. La généralisation du télétravail a montré que les outils numériques permettent un exercice que bien des voix appellent à prolonger, en partie du moins. Mais la souplesse qu'ils offrent a aussi ses travers. Le risque de confusion entre temps libre et heures travaillées a ravivé la question du droit à la déconnexion revendiqué par les syndicats.

En décembre dernier, Syndicom a ancré sa volonté de militer pour une réglementation du télétravail, ainsi qu'un droit à la déconnexion. Il y a dix jours, Unia pointait la Commission de l'économie du Conseil des États, qui examine actuellement une initiative parlementaire visant à flexibiliser la loi fédérale sur le travail. «Les conséquences sont claires: les salarié·e·s devront être joi-



Quand la journée de travail prend-elle fin, lorsque les outils connectés permettent de bosser à toute heure? GETTY IMAGES

gnables en permanence 24 h sur 24», dénonce notamment le syndicat. En cas d'aboutissement de ce projet, il promet de le combattre «par tous les moyens».

L'Europe légifère sur la question

Le Portugal, qui s'est donné en novembre une loi contre l'invasion que peut représenter le télétravail, fait figure d'exemple récent d'une volonté de limiter les dérives. La Belgique vient de protéger ses fonctionnaires, qui peuvent désormais ignorer les appels, les SMS et autres mails une fois le bureau quitté. Reste à voir avec quel succès ces mesures se mettent en place.

Et en Suisse? La loi fédérale sur le travail contraint l'employeur à mettre en œuvre les conditions garantissant la santé et le bien-être des collaboratrices et collaborateurs. Mais il n'est nulle part

«On a vu des parents en télétravail épuisés, qui vont chercher leurs enfants plus tôt à la crèche, avant de se remettre à travailler le soir.»

Jean Tschopp, député (PS)

question d'un droit à la déconnexion.

Cette thématique n'est pas nouvelle. Peu avant la pandémie, la numérisation de la société était déjà galopante et des voix avaient tenté d'infléchir une tendance porteuse de risques pour la santé.

Au parlement fédéral, la conseillère nationale Verte Lisa Mazzone, en 2017, suivie de son homologue socialiste Mathias Reynard, se sont tous deux heurtés à une non-entrée en matière du Conseil fédéral, qui jugeait qu'il existe déjà «des limites légales claires et suffisantes à la joignabilité permanente». Les sept Sages ont rappelé que le droit à la déconnexion découlait déjà du droit actuel.

Au Grand Conseil vaudois, le socialiste Jean Tschopp a vainement plaidé en faveur d'un droit à la déconnexion. La question est-elle déjà enterrée? Comme pour les syndicats, ce n'est pas l'avis du député, favorable à une réglementation. «Il y a un risque de dérégulation des rapports de travail, soutient Jean Tschopp. On a vu des parents en télétravail épuisés, qui vont chercher leurs enfants plus tôt à la crèche, avant de se remettre à travailler le soir.»

Préserver le temps du travail et celui du repos

D'ailleurs, au cours de ces deux années, Promotion Santé Suisse a tenté de limiter les risques en préconisant des «Conseils pour le télétravail». Tous ou presque insistent sur l'importance d'une organisation visant à préserver à la fois le temps de travail et celui du repos. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) se dit sensible à la problématique et compte renforcer ses efforts en matière de sensibilisation. «Nous n'avons cependant pas assez de recul pour dire si ces éventuels déficits ont eu des effets durables ou transitoires sur la santé des travailleurs», précise la porte-parole Livia Willi.

Reste que, pour les entreprises, la souplesse qu'offrent les moyens de communication actuels a ses avantages, y compris pour les travailleurs. Ces derniers ont pu assouplir leur journée de travail, réorganiser leur temps. «Ce sont des changements qui ont souvent été souhaités par les collaborateurs», souligne Philippe Miauton, secrétaire général de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI). Entre le télétravail, les horaires libres et les nouveaux modes de communication, le rythme de la journée de travail traditionnelle s'est étendu; ce n'est pas une volonté des entrepreneurs mais bien une réalité du travail qui a changé.» Il en appelle à «un équilibre entre un management basé sur la confiance et une utilisation raisonnée de ce que permettent les outils numériques, plutôt qu'à une loi qui ne serait pas adaptée aux cas spécifiques».

Psychologue du travail, spécialisée dans les questions de santé au travail, Catherine Mathey témoigne des pressions que subissent des employés recevant des mails à toute heure. «Je conseille aux managers qui veulent travailler le soir de programmer leur courrier au lendemain, dit-elle. On peut trouver un équilibre en travaillant le soir mais il faut aussi se poser la question de l'image que l'on donne de soi en envoyant des messages à des heures indues.» Reste qu'elle salue les innovations nées de cette pandémie. «Mais ce serait dommage de louper ce moment du retour au bureau en ne prenant pas le temps de tirer les leçons du télétravail.»